

Envoi par courriel et par télécopie : 450 753-8199

**DQ9**

Québec, le 13 juin 2011

Monsieur Luc Bossé  
Responsable de l'aménagement  
**MRC de Joliette**  
632, rue De Lanaudière  
Joliette (Québec) J6E 3M7

**Objet :** Projet d'évolution du réseau de transport du nord-est de la région métropolitaine  
de Montréal par Hydro-Québec TransÉnergie  
**Questions complémentaires du 13 juin 2011 (n<sup>os</sup> 1 et 2)**

---

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique sur le projet mentionné, la commission d'enquête et d'examen chargée du dossier vous soumet des questions pour lesquelles les réponses sont attendues d'ici le 15 juin prochain compte tenu de ses travaux en cours.

Dans le cadre du projet de construction de la ligne Mauricie-Lanaudière, une somme d'environ 255 000 \$ serait allouée par Hydro-Québec via son programme de mise en valeur intégrée (PMVI). Pour ce projet, les organismes admissibles au PMVI sont la MRC de Joliette, la Ville de Joliette et la municipalité de Saint-Thomas. Pour le partage de la somme allouée, la Ville de Joliette et la municipalité de Saint-Thomas doivent s'entendre avec la MRC de Joliette.

- 1- Quelle sera la quote-part de la Ville de Joliette et celle de la municipalité de Saint-Thomas ?
- 2- À quelles fins la MRC de Joliette utilisera-t-elle sa quote-part ?

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Anne-Lyne Boutin  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission